



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 148 • NUMÉRO 131

PROJET DE LOI DE 2012 SUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Adoption de la motion de fixation de délai

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 13 décembre 2012

LE SÉNAT

Le jeudi 13 décembre 2012

PROJET DE LOI DE 2012 SUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

ADOPTION DE LA MOTION DE FIXATION DE DÉLAI

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, j'aimerais intervenir encore une fois au sujet d'une motion d'attribution de temps dans le cadre de la présente session parlementaire, cette fois-ci au sujet du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Depuis le début de la présente session parlementaire, il y a un peu plus de 18 mois, le gouvernement s'est servi de la motion de fixation de délai à huit reprises afin d'adopter des projets de loi dans cette Chambre et à 28 reprises à l'autre endroit. Un tel scénario s'est produit la dernière fois pour l'adoption du projet de loi C-38, le très volumineux projet de loi d'exécution du budget qui a modifié plus de 70 lois par l'entremise d'une seule mesure législative.

Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un projet de loi de 414 pages, qui contient plus de 516 articles, qui modifie 60 lois et qui s'étend bien au-delà de ce qu'on pourrait raisonnablement appeler de la politique fiscale. En fait, ce n'est plus d'un projet de loi dont il est question; c'est plutôt d'un programme législatif complexe.

À mon avis, le gouvernement fait preuve d'un profond manque de respect en menant ses affaires de cette façon; il rend un mauvais service à l'institution que nous représentons.

[Traduction]

Est-il particulièrement urgent d'adopter ce projet de loi? Je n'ai rien entendu de tel de la part du gouvernement. En fait, il est difficile d'apprendre quoi que ce soit au sujet de cette mesure législative simplement en écoutant le gouvernement. C'est peut-être là l'objectif de ce dernier. Personne ne peut connaître exactement tous les aspects de cette mesure législative. Comme beaucoup de sénateurs l'ont déjà mentionné, nous sommes saisis de l'un des plus gros projets de loi d'exécution du budget de l'histoire du pays. Si vous élaborez une mesure législative aussi complexe et que vous parvenez à la faire adopter très rapidement par le Parlement, peut-être aurez-vous la chance que personne ne remarque les choses qui, selon vous, devraient passer inaperçues.

Je suis convaincue que certains de mes collègues d'en face aimeraient signaler que plusieurs comités du Sénat ont entrepris l'étude préalable de ce projet de loi massif suivant l'adoption de la motion, le 30 octobre. En fait, le Comité des banques et du commerce, le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, le Comité des transports et des communications, le Comité des peuples autochtones et le Comité de l'agriculture et des forêts ont étudié les divers éléments du projet de loi. Ils ont ainsi tenu 34 réunions d'une durée totale de 49 heures et 11 minutes. C'est un très bon début.

Cela dit, aucun sénateur ne siège à tous ces comités. Il se peut qu'un sénateur qui siège au Comité de l'énergie et au Comité des peuples autochtones comprenne maintenant très bien les dispositions des sections 4, 8, 18 et 21 de la partie 4. Cependant, ce sénateur n'a à peu près pas eu l'occasion d'examiner le reste du projet de loi. Au point où nous en sommes, il est impossible que les sénateurs aient suffisamment de temps pour étudier à fond toutes les subtilités de la mesure législative.

Certains se demandent peut-être si le gouvernement s'attend vraiment à ce que les Canadiens et le Parlement puissent faire preuve de diligence raisonnable et veiller à ce que cette mesure législative serve l'intérêt public. Bien entendu, la réponse à cette question est « non ». Le gouvernement sait qu'aucun sénateur ne comprend parfaitement tous les aspects du projet de loi, mais cela ne l'empêche pas d'exiger que nous votions sur cette mesure législative plus tard aujourd'hui. Cela montre bien le cynisme caractéristique du gouvernement actuel, qui fait en sorte que les Canadiens ont de moins en moins confiance en leurs institutions démocratiques.

La semaine dernière, le *Globe and Mail* a publié les résultats d'une étude sur l'attitude des Canadiens à l'égard de la démocratie. Depuis huit ans, les Canadiens croient de moins en moins aux processus démocratiques du Parlement. Les Canadiens se sont déjà, et c'est peu dire, désengagés du dialogue politique au pays. Si la tendance se maintient, finiront-ils par y être totalement indifférents? Est-ce quelqu'un va réagir le jour où ce gouvernement conservateur décidera de présenter un projet de loi modifiant 200 ou 300 lois comme bon lui semble, puis de donner congé aux parlementaires le reste de l'année?

[Français]

Honorables sénateurs, je suis persuadée qu'il est de notre devoir de passer plus de temps dans cette Chambre afin de prendre le temps nécessaire pour débattre de ce volumineux projet de loi. Nous avons des opinions divergentes sur la façon de faire du Canada un des pays où la qualité de vie est la meilleure au monde.

Nous sommes tous ici parce que nous avons passionnément à cœur notre pays et parce que nous nous soucions sérieusement de son avenir. Pourquoi, alors, nous demander d'adopter une motion de fixation de délai en vue d'ajourner les travaux du Sénat plus tôt? Pourquoi nous demander d'adopter à toute vapeur ce volumineux projet de loi omnibus, plutôt que de prendre le temps d'examiner et de discuter du contenu d'une série de projets de loi distincts?

Je voudrais attirer l'attention des honorables sénateurs sur les observations formulées par un éminent parlementaire canadien à l'égard des projets de loi omnibus. Ce sont des observations que j'ai soulignées par le passé, des observations que mon honorable collègue a déjà mentionnées, mais je me permets de les souligner de nouveau, car elles méritent d'être entendues encore une fois, étant donné que de nouveaux sénateurs se sont joints à nous dernièrement.

Pendant la première session de la 35^e législature, le député en question a invoqué le règlement, et je cite :

Monsieur le Président, j'invoque le règlement pour une question de procédure. Il s'agit de l'aspect fourre-tout du projet de loi dont nous sommes saisis [...]

Nous sommes en faveur de certaines mesures, mais nous nous opposons à d'autres. Comment pouvons-nous exprimer notre point de vue et celui de nos électeurs quand il y a une telle diversité de questions à examiner? Si on divisait le projet de loi en plusieurs segments, les députés pourraient faire valoir le point de vue de leurs électeurs sur chacune des composantes du projet de loi.

Honorables sénateurs, ces paroles ont été prononcées à la Chambre des communes par nul autre que le très honorable premier ministre Stephen Harper. M. Harper, qui s'opposait farouchement au projet de loi omnibus, a invoqué le Règlement le

vendredi 25 mars 1994 à propos d'un projet de loi budgétaire du gouvernement.

[Traduction]

Comme mon collègue l'a indiqué plus tôt, le projet de loi omnibus auquel le jeune M. Harper s'était opposé faisait 21 pages et était entièrement consacré à des postes budgétaires et des dépenses visant 11 lois. Aujourd'hui, nous examinons un document de 414 pages qui prévoit modifier plus de 60 lois. Qu'est-ce qui a changé? Pour paraphraser M. Harper, comment peut-on s'attendre à ce que les sénateurs représentent leur région sur ce sujet alors qu'ils sont obligés de se prononcer en bloc sur une telle mesure législative et à la lumière de tant de préoccupations?

Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour étudier ce projet de loi, mais ce que j'y ai vu m'a troublée. En effet, ce projet de loi affaiblit les lois qui protègent les voies navigables du Canada; il coupe les crédits d'impôt à la recherche et au développement; il modifie la définition de la pêche autochtone sans que les Premières nations n'aient été consultées; il élimine le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses; il corrige de nombreuses erreurs incluses dans le projet de loi C-38, notamment en ce qui concerne l'évaluation environnementale et les pêches; il suspend les activités de l'Office de financement de l'assurance-emploi.

Honorables sénateurs, nous savons ce qui se produit lorsque ce gouvernement tente de faire adopter à la hâte des projets de loi. C'est ce qui est arrivé au projet de loi C-38, l'imposant prédécesseur du projet de loi actuel.

Comme le sénateur Day l'a indiqué hier dans le cadre de ses excellentes remarques, ce projet de loi comprend en fait plusieurs mesures destinées à corriger des erreurs contenues dans le projet de loi C-38.

Son Honneur le Président intérimaire : Sénateur Tardif, j'ai le regret de vous informer que votre temps de parole est écoulé. Souhaitez-vous demander aux sénateurs quelques minutes de plus?

Le sénateur Tardif : Deux minutes suffiront, honorables sénateurs. J'en suis à la conclusion.

Son Honneur le Président intérimaire : Veuillez continuer.

• (1630)

Le sénateur Tardif : Merci, honorables sénateurs.

Honorables sénateurs, comme le sénateur Day l'a expliqué dans son excellente intervention hier, le projet de loi comporte un certain nombre de dispositions qui sont là pour corriger des erreurs du projet de loi C-38, notamment des omissions dans la Loi modifiée sur les pêches au sujet du passage du poisson; une rédaction médiocre des dispositions transitoires de la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale; une certaine ambiguïté au sujet de processus d'approbation ministérielle de certains placements des fonds d'investissement publics. Dans ces conditions, personne ne devrait s'étonner que le projet de loi C-45 lui-même contienne plusieurs erreurs. Le « crédit à l'embauche », ainsi qu'on l'appelle, prévu dans le projet de loi C-45 comprend en fait une hausse cachée de 7 cents du taux de cotisation à l'assurance-emploi pour les petites entreprises. Ce crédit à l'embauche a un effet pervers, celui de pénaliser les PME à l'égard du seuil de 10 000 \$ des cotisations à l'assurance-emploi lorsqu'elles engagent de nouveaux employés ou accordent des hausses de salaires à leurs employés existants.

Mes collègues libéraux à l'autre endroit ont tenté de corriger ces erreurs en proposant des amendements au projet de loi C-45, mais les conservateurs ont refusé d'appuyer ces amendements.

Avant de conclure, je rappelle aux honorables sénateurs d'en face que le gouvernement possède la majorité au Sénat. Le projet de loi C-45 sera donc adopté. Ce n'est qu'une question de temps. Lorsque les sénateurs voteront sur la motion, je les invite à bien réfléchir aux raisons qui les poussent à agir ainsi. Êtes-vous convaincus qu'il est justifié de profiter de sa force relative pour réduire l'opposition au silence?

Des voix : Bravo!
